



Administration maison de retraite

Par **lethumier**, le **04/06/2010** à **13:11**

Bonjour,

ma mère vient d'entrer en maison de retraite , mon frère n étant pas présent ce jour on m'a demandé plutot obligé a mon avis d écrire et de signé une caution solidaire sans droit de discussion.

Apparemment on m'a dit que partout c'était pareil et que si je ne signais pas on ne l'a prenais pas . ma question est en ont ils le droit et puis je encore me rétracté? j'ai signé ce document le 31 mai 2010.

Par **jeetendra**, le **04/06/2010** à **15:27**

Bonjour, malheureusement il n'existe pas de délai de rétractation pour les cautions données pour un bail. Cordialement.